

## 13. Voirie – Voies à intégrer dans le domaine public – Avis

### Délibération 2022-10-10-060

#### Rapport

Rapporteur	M. LESELLIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paul LESELLIER, Vice-Président en charge de la Voirie, qui rappelle que la Charte de voirie adoptée par la Communauté de Communes, stipule à son article 8, que « *préalablement à toute décision d'incorporation de voies privées dans le domaine public communal, la commune concernée recueillera l'avis du Conseil Communautaire.* »

Monsieur le Vice-Président précise en séance les caractéristiques de la voie pour laquelle la commune de Servaville-Salmonville a souhaité l'intégration au domaine public communal et au classement de leur voirie communale.


Après visite sur site constatant le bon état de cette voirie (Cf PJ 8), il est proposé au Conseil Communautaire de donner un avis favorable à cette incorporation et au nouveau classement qui en découle.

#### Délibération

Après avoir pris connaissance de l'annexe présentée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur l'intégration de cette voie.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20221010-2022-10-10-060-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception en préfecture : 27/10/2022

Christian POISSANT